

Mairie de SERILHAC  
19190 SERILHAC

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 23 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 12 décembre 2016

En séance : 11  
Présents : 9  
Fonctionnaires : 1

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORJEL, Delphine GADAUD, Christiane VERLHAC BARRE, Elodie ROUGIER, Karine TERROU, Guy CHADELAUD  
Procurations : Sébastien LEFEBVRE a donné procuration à Elodie ROUGIER  
Conseillers Absents : Maurice LAGIER  
Secrétaire de séance : Christiane VERLHAC BARRE

*Ordre du jour :*

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 décembre 2016
- Décision modificative
- BELLOVIC
- Création de deux postes
- Modification du tableau des emplois
- Questions diverses

M. le Maire propose de rajouter une délibération : délégués à la FDEE 19, rajout accepté à l'unanimité des membres présents plus une procuration

**DELIBERATION N° 73/2016 : DECISION MODIFICATIVE**

M. le Maire informe la nécessité de passer une décision modificative afin de régulariser le EPIC (mandat de 556€)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, acceptent cette DM

| Intitulé                            | Diminution sur crédits déjà alloués |      |              | Augmentation des crédits |      |         |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------|--------------|--------------------------|------|---------|
|                                     | Compte                              | Opé. | Montant      | Compte                   | Opé. | Montant |
| Charges diverses de la gestion cour | 658                                 |      | 556,00       |                          |      |         |
| Fonds de péréquation des ressource  |                                     |      |              | 73925                    |      | 556,00  |
| Fonctionnement dépenses             |                                     |      | 556,00       |                          |      | 556,00  |
|                                     |                                     |      | <b>solde</b> |                          |      | 0,00    |

## **DELIBERATION N° 74/2016 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BELLOVIC**

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de l'arrêté de M. le Préfet en date du 06 décembre 2016 portant fusion des trois syndicats BBMEAT - ROCHE DE VIC et SIERB pour création d'un syndicat mixte BELLOVIC.  
M. le Maire rappelle que le nombre des délégués des communes, amenés à être représentés au sein du nouveau syndicat BELLOVIC est de :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il convient, conformément aux articles L. 5211-6, L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités territoriales, de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger à ce nouveau comité syndical.  
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, considèrent que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués.

- Procèdent à l'élection des délégués

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Candidats au siège de délégué titulaire : Mr LAVAL Yohan

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  | Nombre de bulletins | Bulletins blancs et nuls | Suffrages exprimés | Suffrages obtenus |
|--|---------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|
|  | 10                  | 0                        | 10                 | 10                |

Candidats au siège de délégué suppléant : Mme TERROU Karine

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  | Nombre de bulletins | Bulletins blancs et nuls | Suffrages exprimés | Suffrages obtenus |
|--|---------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|
|  | 10                  | 0                        | 10                 | 10                |

- Déclarent :

Mr LAVAL Yohan est élu délégué titulaire au syndicat mixte BELLOVIC

Mme TERROU Karine est élue déléguée suppléante au syndicat mixte BELLOVIC

## **DELIBERATION N° 76/2016 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE BEYNAT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune adhère à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) depuis le 1er janvier 2017 en lieu et place de la Communauté de Communes du Pays de Beynat. Elle doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au Secteur Intercommunal d'Electrification de Beynat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus à l'unanimité :

► délégués titulaires

NOM Prénom : LEFEBVRE Sébastien - Lafarge - 19190 SERILLIAC

NOM Prénom : VERGNE Gérard - Embourdelle - 19190 BEYNAT

délégués suppléants :

NOM Prénom : LORILL Frédérie - Lavergne - 19190 SERILLIAC

NOM Prénom : TERROU Karine - Séruch - 19190 SERILLIAC

Pour représenter la Commune au Secteur Intercommunal d'Electrification de Beynat.

Il faut noter que la délibération pour la création des deux poste et la délibération pour la modification des emplois sont annulées et reportées en début d'année.

## **QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

fin de séance à 21h15